

DÉCISION N° 33 / 2026

confiant mandat spécial à Madame Béatrice AGAMENNONE

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Mme Béatrice AGAMENNONE, Conseillère Métropolitaine à l'Eurométropole de Metz, pour participer au Conseil d'Administration du GART qui se déroulera le 21 janvier 2026 à Paris.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le 19 JAN. 2026

Le Président

A blue ink signature of François Grosdidier, consisting of a stylized 'F' and 'G' followed by a horizontal line.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260119-Decis033-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

